

Face à la crise, l'insuffisance criante de la médecine scolaire et de la médecine de prévention

L'Éducation nationale se trouve confrontée depuis la rentrée à la multiplication des cas de Covid-19. La multiplication des fermetures de classes, d'écoles, d'établissements malgré les mesures prises par le ministre Blanquer et le gouvernement visant à empêcher les fermetures de classe par un changement de définition des cas contacts révèle de nombreuses défaillances de l'administration à toutes les échelles.

L'administration est incapable à ce jour :

- de mettre en œuvre des mesures de prévention et explication des gestes barrières auprès des élèves et des personnels ;
- de mettre en œuvre les mesures de protection pour les personnels vulnérables ou présentant un facteur de vulnérabilité.
- d'appliquer correctement la procédure prévue en cas contamination ;
- de communiquer efficacement avec l'ARS. Pire, dans certains départements, l'administration essaie de faire croire aux personnels que l'ARS ne doit plus être l'interlocutrice en cas de contamination, mais uniquement une "cellule Covid" au sein des rectorats.

Cette crise sanitaire révèle, si besoin était, l'insuffisance criante de la prise en charge médicale des élèves comme des personnels. Alors que leur rôle est aujourd'hui primordial dans la gestion de l'épidémie, les personnels médico-sociaux (médecins du travail, médecins scolaires, infirmiers-ères, AS) font cruellement défaut.

→ Médecine du travail

Avec 86 médecins pour 1 million de personnels, autant dire qu'il n'y a pas d'accès à la médecine du travail dans l'Éducation nationale . En dehors de la visite médicale d'entrée dans le métier, sans demande répétée de leur part, les personnels ne voient aucun médecin du travail pendant toute leur carrière, alors qu'ils doivent être visités tous les 5 ans, et chaque année en cas d'état de santé particulier (pathologie chronique, handicap, grossesse, etc.).

Dans certaines académies, la médecine de prévention refuse désormais tout bonnement de rencontrer les personnels qui en font la demande motivée par l'épidémie.

→ Médecine scolaire

La visite médicale à 6 ans n'est pas effective, et encore moins en REP/REP+. On compte par exemple 1 médecin scolaire pour 12 000 élèves en Seine-Saint-Denis, ou 10 000 élèves dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

La visite médicale à l'université pour les étudiant-e-s n'existe pas, ou est gravement défective.

Pourtant les infirmier-e-s et médecins scolaires ont un rôle primordial dans la détection des handicaps, dans le suivi des élèves, dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans la prévention des comportements dangereux.

Analyse

L'Éducation nationale ne parvient pas à pourvoir les postes médico-sociaux ouverts aux concours faute de candidat-e, en particulier dans les zones les plus pauvres.

Les conditions de travail et les conditions salariales sont moins favorables dans l'Éducation nationale qu'à l'hôpital ou le privé pour ces professionnels : les infirmier-e-s scolaires sont affecté-e-s sur une zone composée de plusieurs écoles et établissements et peuvent avoir en charge plus de 1 000 élèves.

De même, l'entrée dans l'Éducation nationale s'accompagne d'une perte de salaire puisque les grilles salariales y sont moins élevées que dans la Fonction Publique Hospitalière. Les pertes de salaire vont de 500 euros par an en milieu de carrière à 3 300 euros en fin de carrière, sans compter les primes auxquelles ils et elles n'ont plus accès. Avec les annonces de revalorisation des salaires des personnels infirmiers de la Fonction Publique Hospitalière, l'écart de salaire risque de se creuser encore.

Le simple changement annoncé de dénomination de la médecine de prévention en "médecine du travail" n'est que cosmétique. Sans politique de recrutement ambitieuse, la médecine scolaire et la médecine du travail dans l'Éducation nationale continueront à dysfonctionner largement, ce qui pose un problème de santé publique à l'échelle du pays entier, pour plus de douze millions d'élèves et un million cent-trente-mille personnels.

SUD éducation revendique :

- **une augmentation importante des salaires pour tous les personnels, y compris des personnels administratifs et médico-sociaux ;**
- **des créations de postes suffisantes pour que chaque circonscription et chaque établissement soit doté de postes de médecins et/ou d'infirmier-e-s à temps plein ;**
- **un recrutement massif de médecins du travail.**